REPUBLIQUE FRANCAISE

21230080000175

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNE D'AUBUSSON

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE D'AUBUSSON**

SERVICE PUBLIC LOCAL
COMMUNE D'AUBUSSON

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : **Budget ASSAINISSEMENT -AUBUSSON-**

ANNEE 2017

SOMMAIRE

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.12	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.14	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.15	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2 - Etalement des provisions		X
p.16	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.17	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp		X
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
C - Autres éléments d'informations			
p.18	C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.20	D - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	191 622,00	172 970,32
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 18 651,68
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	191 622,00	191 622,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	229 394,64	183 590,75
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	22 543,36	
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 68 347,25
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	251 938,00	251 938,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	443 560,00	443 560,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.
En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	32 599,59	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		40 599,59	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
66	Charges financières	19 996,28	0,00	13 430,87	13 430,87	13 430,87
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**60 595,87**	**0,00**	**41 430,87**	**41 430,87**	**41 430,87**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*	*149 586,13*		*150 191,13*	*150 191,13*	*150 191,13*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***149 586,13***		***150 191,13***	***150 191,13***	***150 191,13***
TOTAL		210 182,00	0,00	191 622,00	191 622,00	191 622,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**191 622,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	60 752,00	0,00	13 043,00	13 043,00	13 043,00
75	Autres produits de gestion courante	107 724,17	0,00	118 455,49	118 455,49	118 455,49
Total des recettes de gestion des services		168 476,17	0,00	131 498,49	131 498,49	131 498,49
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**168 476,17**	**0,00**	**131 498,49**	**131 498,49**	**131 498,49**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*	*41 471,83*		*41 471,83*	*41 471,83*	*41 471,83*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***41 471,83***		***41 471,83***	***41 471,83***	***41 471,83***
TOTAL		209 948,00	0,00	172 970,32	172 970,32	172 970,32

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**18 651,68**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**191 622,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**108 719,30**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	102 721,57	22 543,36	113 422,00	113 422,00	135 965,36
	Total des dépenses d'équipement	102 721,57	22 543,36	113 422,00	113 422,00	135 965,36
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	78 000,00	0,00	74 500,81	74 500,81	74 500,81
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	78 000,00	0,00	74 500,81	74 500,81	74 500,81
4581	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	180 721,57	22 543,36	187 922,81	187 922,81	210 466,17
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*41 471,83*		*41 471,83*	*41 471,83*	*41 471,83*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*4 119,60*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***45 591,43***		***41 471,83***	***41 471,83***	***41 471,83***
	TOTAL	226 313,00	22 543,36	229 394,64	229 394,64	251 938,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**251 938,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	23 333,00	0,00	33 399,62	33 399,62	33 399,62
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	33 333,00	0,00	33 399,62	33 399,62	33 399,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 339,66	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 339,66	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	35 672,66	0,00	33 399,62	33 399,62	33 399,62
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*149 586,13*		*150 191,13*	*150 191,13*	*150 191,13*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*4 119,60*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***153 705,73***		***150 191,13***	***150 191,13***	***150 191,13***
	TOTAL	189 378,39	0,00	183 590,75	183 590,75	183 590,75

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**68 347,25**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**251 938,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**108 719,30**

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DE 023 = RI 021 DI 040 = RE 042 , RI 040 = DE 042 DI 041 = RI 041 , DE 043 = RE 043.
(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

BALANCE GENERALE DU BUDGET | B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	28 000,00		28 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	13 430,87	0,00	13 430,87
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	150 191,13	150 191,13
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation - Total	**41 430,87**	**150 191,13**	**191 622,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**191 622,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	41 471,83	41 471,83
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	74 500,81	0,00	74 500,81
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	135 965,36	0,00	135 965,36
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	**210 466,17**	**41 471,83**	**251 938,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**251 938,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	13 043,00		13 043,00
75	Autres produits de gestion courante	118 455,49	0,00	118 455,49
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	41 471,83	41 471,83
	Recettes d'exploitation - Total	**131 498,49**	**41 471,83**	**172 970,32**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**18 651,68**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**191 622,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	33 399,62	0,00	33 399,62
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissements des immobilisations*		150 191,13	150 191,13
021	*Virement de la section d'exploitation*		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	**33 399,62**	**150 191,13**	**183 590,75**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**68 347,25**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**251 938,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	**Charges à caractère général (5)(6)**	32 599,59	28 000,00	28 000,00
61523	Entretien et réparations réseaux	9 999,59	5 000,00	5 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	22 600,00	22 000,00	22 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques		1 000,00	1 000,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	8 000,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	8 000,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (7)**		0,00	0,00
65	**Autres charges de gestion courante**		0,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	40 599,59	28 000,00	28 000,00
66	**Charges financières (b)(8)**	19 996,28	13 430,87	13 430,87
66111	Intérêts réglés à l'échéance	22 000,00	15 000,78	15 000,78
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)	-2 003,72	-1 569,91	-1 569,91
67	**Charges exceptionnelles (c)**		0,00	0,00
022	**Dépenses imprévues (exploitation) (f)**		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	60 595,87	41 430,87	41 430,87
023	***Virement à la section d'investissement***		*0,00*	*0,00*
042	***Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)***	*149 586,13*	*150 191,13*	*150 191,13*
6811	*Dotations aux amortissements immos corporelles et incorpo*	*50 355,58*	*50 960,58*	*50 960,58*
681123	*libellé non renseigné*	*88 826,65*	*88 826,65*	*88 826,65*
6811258	*libellé non renseigné*	*10 403,90*	*10 403,90*	*10 403,90*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	149 586,13	150 191,13	150 191,13
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati***		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*149 586,13*	*150 191,13*	*150 191,13*
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	210 182,00	191 622,00	191 622,00

+

RESTES A REALISER 2016 (13)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	191 622,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	10 929,85
Montant des ICNE de l'exercice N-1	12 499.76
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1 569.91

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre. DE 042 = RI 040.
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar		0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	60 752,00	13 043,00	13 043,00
74	Subventions d'exploitation	60 752,00	13 043,00	13 043,00
75	Autres produits de gestion courante	107 724,17	118 455,49	118 455,49
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	3 529,88	0,00	0,00
7588	Autres	104 194,29	118 455,49	118 455,49
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		168 476,17	131 498,49	131 498,49
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		168 476,17	131 498,49	131 498,49
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (8)*	*41 471,83*	*41 471,83*	*41 471,83*
777	*Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exerci*	*41 471,83*	*41 471,83*	*41 471,83*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat.*		*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*41 471,83*	*41 471,83*	*41 471,83*
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		209 948,00	172 970,32	172 970,32

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	18 651,68

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	191 622,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cet article n'existe pas en M49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertio		0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**102 721,57**	**113 422,00**	**113 422,00**
2313	Constructions	22 543,36	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	80 178,21	113 422,00	113 422,00
	Total des dépenses d'équipement	**102 721,57**	**113 422,00**	**113 422,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**78 000,00**	**74 500,81**	**74 500,81**
1641	Emprunts en euros	78 000,00	74 500,81	74 500,81
	Total des dépenses financières	**78 000,00**	**74 500,81**	**74 500,81**
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	**180 721,57**	**187 922,81**	**187 922,81**
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)***	***41 471,83***	***41 471,83***	***41 471,83***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***41 471,83***	***41 471,83***	***41 471,83***
1391	*Subventions d'équipement*	*41 471,83*	*41 471,83*	*41 471,83*
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***4 119,60***	***0,00***	***0,00***
2158	*Autres*	*4 119,60*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	***45 591,43***	***41 471,83***	***41 471,83***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**226 313,00**	**229 394,64**	**229 394,64**

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	**22 543,36**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**251 938,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état IIIB3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	23 333,00	33 399,62	33 399,62
131	Subventions d'équipement	23 333,00	33 399,62	33 399,62
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	10 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	33 333,00	33 399,62	33 399,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 339,66	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 339,66	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 339,66	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	35 672,66	33 399,62	33 399,62
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)*	*149 586,13*	*150 191,13*	*150 191,13*
2801	*Frais d'établissement*	*211,32*	*211,32*	*211,32*
2803	*Frais d'études, de recherche et de dévelop. et frais d'inserti*		*605,00*	*605,00*
2813	*Constructions*	*90 759,54*	*90 759,54*	*90 759,54*
28158	*Autres*	*58 615,27*	*58 615,27*	*58 615,27*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*149 586,13*	*150 191,13*	*150 191,13*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*4 119,60*	*0,00*	*0,00*
203	*Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertic*	*4 119,60*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	*153 705,73*	*150 191,13*	*150 191,13*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	189 378,39	183 590,75	183 590,75

+

RESTES A REALISER 2016 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	68 347,25

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	251 938,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

IV

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 262 306,51									
1641 Emprunts en euros (total)					1 262 306,51									
058083201	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	26/12/2000		20/03/2001	32 776,54	R		0.52	2.76253		T	X	N	A-1
5014053101	CREDIT LOCAL DE FRANCE	19/04/2000		01/11/2000	60 979,61	R		4.22	2.96828		T	X	N	A-1
6599655	CAISSE D'EPARGNE	22/07/2004		25/02/2006	180 000,00	F		4.2	4.2		A	X	N	A-1
MON985419E	CREDIT LOCAL DE FRANCE	15/05/2007		01/06/2008	35 402,27	F		4.1	4.10156		A	P	N	A-1
0823343	CAISSE D'EPARGNE	14/10/2008		01/01/2009	400 000,00	F		5.38	5.38		A	C	N	A-1
MON267464	CREDIT LOCAL DE FRANCE	18/12/2009		01/04/2010	500 000,00	R		0.69	0.63933		T	C	N	A-1
00000708289	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	20/12/2012		15/04/2013	30 000,00	R		2.47	2.14411		T	C	N	A-1
MON512248EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	15/12/2016		01/06/2017	23 148,09	F		2.85	3.38974		A	P	N	A-1
Total général					1 262 306,51									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		631 875,34					74 321,94	14 841,61	0.00	10 929,85
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		631 875,34					74 321,94	14 841,61	0.00	10 929,85
058083201	N	0,00		7 733,29	3,92	R		2.76253	1 932,69	0,00	0.00	0,00
5014053101	N	0,00		10 671,14	3,58	R		2.96828	3 049,00	0,00	0.00	0,00
6599655	N	0,00		59 310,76	3,08	F		4.2	13 925,57	2 491,05	0.00	1 620,25
MON985419E	N	0,00		21 526,29	9,42	F		4.10156	1 711,44	880,17	0.00	473,91
0823343	N	0,00		178 883,86	6,00	F		5.38	25 554,84	9 623,95	0.00	8 249,10
MON267464	N	0,00		331 250,00	13,00	R		0.63933	25 000,00	545,91	0.00	130,45
00000708289	N	0,00		22 500,00	11,00	R		2.14411	2 000,00	424,89	0.00	85,31
MON512248EUR	N	0,00		0,00	15,42	F		3.38974	1 148,40	875,64	0.00	370,83
Total général		0,00		631 875,34					74 321,94	14 841,61	0.00	10 929,85

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget ASSAINISSEMENT -AUBUSSON-	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A1.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	631 875,34					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2017 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		115 972,64 I	115 972,64
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		74 500,81	74 500,81
1641	Emprunts en euros	74 500,81	74 500,81
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		41 471,83	41 471,83
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*41 471,83*	*41 471,83*
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	115 972,64	22 543,36	D001 0,00	138 516,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		150 191,13 III	150 191,13
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		150 191,13	150 191,13
2801	*Frais d'établissement*	*211,32*	*211,32*
2803	*Frais d'études, de recherche et de dévelop. et frais d'insertion*	*605,00*	*605,00*
2813	*Constructions*	*90 759,54*	*90 759,54*
28158	*Autres*	*58 615,27*	*58 615,27*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	150 191.13	0.00	68 347.25	0,00	218 538,38

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	138 516,00
Ressources propres disponibles	IV	218 538,38
Solde	V = IV - II (6)	+ 80 022.38

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget ASSAINISSEMENT -AUBUSSON-	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget ASSAINISSEMENT -AUBUSSON-	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a* : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget ASSAINISSEMENT -AUBUSSON-	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Maire, Michel MOINE,
A Aubusson, le 12/04/2017
Le Maire, Michel MOINE,

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 23
VOTES : Pour : 23
Contre :
Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Aubusson, le 12/04/2017

Date de convocation : 07/04/2017

Reçu à la Sous-Préfecture d'AUBUSSON
18 AVR. 2017
Article 3 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982

Les membres du Conseil Municipal,

Michel MOINE	
Jean-Pierre LANNET	
Gilles PALLIER	
Nicole DECHEZLEPRETRE	
Jean-Claude VACHON	
Mireille LEJUS	
Michel DIAS	
Isabelle PISANI	
André RENAUX	
Rolande LEONARD	
Marie-Antoinette BORDERIE	
Brigitte LEROUX	
Michelle COLLETTE	

UCP4-3-4-D

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Jean-Louis DELARBRE	
Thierry ROGER	
Françoise PINEAU	
Pascal FANNECHERE	
Catherine MALGAUD	
Stéphane DUCOURTIOUX	
Louis SIMOES	
Stéphanie GARRAUD	
Jean-Marie MASSIAS	
Bertha Louisa GUERRE	
Martine SEBENNE	
Marie-Claude GUYONNET	
Mathieu CHARVILLAT	
Bernard PRADELLE	

Certifié exécutoire par le Maire, Michel MOINE,, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le ..... et de la publication le .....

Sous-Préfecture d'AUBUSSON
18 AVR. 2017
Article 3 de la loi N° 82-213 Modifiée du 2 mars 1982

A Aubusson, le 12/04/2017